

Séance du **8 décembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Rapport-préavis en réponse à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication » (2022/RP30)

Rapport : Mme Sophie Métraux

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 30/2022, du 31 octobre 2022, en réponse à la motion « Mieux cadrer la communication » de M. Patrick Bertschy,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte de la stratégie de communication de la Ville de Vevey et de la charte de communication de la Ville de Vevey ;
2. de considérer cette motion comme réglée.

Ainsi délibéré en séance du **8 décembre 2022**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 9 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pilloud

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Dind

Carole Dind